

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION MOTO PISTE

Les conditions générales de location font partie intégrante du contrat de location.

Par sa signature, le locataire confirme avoir lu et accepté les conditions de location.

1. Eligibilité

Le locataire doit être en possession du permis A ou du CASM et être âgé d'au moins 16 ans. Le garage Auto-Moto REP s'engage à fournir la moto avec les consommables (pneus, plaquettes de freins et autre fluide) en parfait état. La moto ne doit en aucun cas circuler sur la voie publique : cette dernière est réservée uniquement à un usage sur circuit.

2. Prise en charge du matériel

La moto, ainsi que tous matériels supplémentaires loués, doivent être récupérés et restitués au Garage Auto-Moto REP, 11 route de Mouilleron 85190 La Genétouze. A charge du locataire, le transport de la moto sur le circuit. La moto sera préparée avec le réservoir plein et devra impérativement être restituée réservoir plein.

3. Restitution

Le locataire est tenu de restituer le matériel et la moto au terme de la durée de location définie dans le contrat de location.

Le matériel, ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur, doivent être restitués dans un état identique à celui dans lequel ils ont été confiés. Si le locataire a perdu ou endommagé des accessoires, ceux-ci lui seront facturés.

En cas de chute, les dommages du véhicule seront expertisés le jour de la restitution ou les jours suivants et un devis sera établi au locataire (Cf. article 8 Caution).

4. Tarifs et réservation

La location de moto et de matériels est soumise à l'établissement d'un bon de réservation et du dépôt d'un chèque d'acompte. Toute annulation doit être signalée, par téléphone ou par mail, au minimum 72h avant la date de location. L'acompte sera conservé et encaissé passé ce délai. Les tarifs en vigueur sont présents sur le bon de réservation.

5. Assurance

L'assurance est la charge du locataire. Par la signature du contrat de location, le locataire confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation du matériel fourni ainsi que sa responsabilité civile. Le matériel n'est pas assuré contre le vol ou la casse dans le présent contrat. La location de la moto ne comprend pas l'assurance responsabilité civile (RC) obligatoire qui doit être prise lors de la journée de roulage. La responsabilité civile (RC) doit être souscrite auprès de la FFM ou directement auprès de l'organisateur de la journée de roulage.

6. Responsabilités du locataire

Le locataire s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence et sans danger pour les tiers. Le locataire est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué. Le Garage Auto-Moto REP ne peut être tenu responsable en cas de dommages subis ou causés au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation du matériel pour la compétition est interdite.

7. Droit applicable

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès d'un tribunal territorial compétent, le loueur et locataire s'engagent à régler le différent qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment d'une procédure de conciliation.

8. Caution

Une caution de 3000€ sera demandée au locataire lors de la location de la moto pour garantir la restitution dans l'état initial du prêt.

En cas de chute ou de détérioration de la moto, le Garage Auto-Moto REP établira un devis de remise en état :

- Si le devis est inférieur au montant de la caution, le devis de remise en état sera à régler.
- Si le devis est supérieur au montant de la caution, le cheque de caution sera encaissé. Le dépassement restera à la charge du Garage Auto-Moto REP.

Le montant de la caution est la somme maximum que le Garage Auto-Moto REP puisse demander au locataire suite une chute ou détérioration de la moto ou du matériel loué.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION MOTO PISTE

9. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi « informatique et libertés », le client est informé que les données personnelles recueillies sur ce bon de commande sont susceptibles de faire l'objet de traitements automatisés. Dans ce cas, il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

Si le client souhaite exercer ces droits, il doit contacter l'entreprise dont les coordonnées figurent au recto du présent bon de commande. Si le client ne souhaite pas que ses données soient utilisées par les partenaires du vendeur, à des fins de prospection, il coche la case suivante :

10. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de réclamation, le client doit dans un premier temps s'adresser au Garage Auto-Moto REP dont les coordonnées se trouvent en bas de page.

En second recours, il peut s'adresser au Médiateur du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) : par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, adressé : M.Le Médiateur du CNPA 50, rue Rouget de Lisle 92158 SURESNES Cedex ou sur le site internet www.mediateur-cnpa.fr.

Date et signature du locataire avec la mention « Lu et Approuvé »